



LES FÊTES DE NOËL À BELLOT

Concours de décorations de Noël

Les bénévoles vont embellir notre village. Nous vous proposons de contribuer également en participant au concours de décorations de Noël. Il vous suffit de décorer la façade de votre maison, votre clôture et/ou votre jardin. Au cours de la semaine de Noël, un jury distinguera la plus belle décoration de jour (les décorations de nuit ne seront pas retenues compte tenu des conditions de restriction d'énergie). Les prix seront remis lors de la cérémonie des vœux le samedi 6 janvier prochain.

Marché de Noël

Organisé par l'association Pomme en Fête, le Marché de Noël de Bellot se tiendra le **samedi 9 décembre** de 10h à 18h dans la halle de la Cidrerie. Si vous souhaitez exposer, il suffit d'adresser un courriel à pomme77510@gmail.com. La journée sera clôturée par un vin chaud offert par la municipalité.

Tournée des hameaux

Les conseillers municipaux proposent cette année encore de visiter les habitants des hameaux pour un moment de convivialité autour d'un vin chaud ou d'un verre de jus de pomme. Cette année, la tournée sera organisée dans les hameaux qui en ont fait la demande (voir les horaires ci-dessous). Pour les autres hameaux qui souhaitent un passage, faites-vous rapidement connaître en mairie.

Jeudi 14 décembre

18h00 – Retourneloup
18h30 – Launoy-Brulé
19h00 – Champmartin
19h30 – Les Crochots

Vendredi 15 décembre

18h00 – Les Hauts Champs
19h00 – Doucy (lavoir)
Pour les habitants de Doucy, Petit Doucy, Doucy Aval, Saincy

Prochains rendez-vous

8 décembre	Réunion publique ZAER - à 19h, salle polyvalente Jean Brodard
9 décembre	Marché de Noël - de 10h à 18h à la cidrerie Vin chaud pour tous les habitants - à 18h à la cidrerie
11 décembre	Conseil Municipal - à 19h, salle polyvalente Jean Brodard
14 et 15 décembre	Tournée du Vin chaud dans les hameaux
6 janvier	Vœux du conseil municipal - à 18h, salle polyvalente Jean Brodard
27 janvier	Lectures, atelier et spectacle « Elle comme liberté » de 10h à 19h, Bibliothèque Suzanne Mireaux et salle polyvalente Jean Brodard
2 février	Soirée Chandeleur et jeux de société, par l'association des Bénévoles de Bellot – 19h30, salle polyvalente Jean Brodard



N° 15 – décembre 2023

Chères Bellotières, chers Bellotiers,

En cette fin d'année particulièrement troublée et alors que notre république subit de nouveau les assauts de fanatiques, je me réjouis du climat de concorde qui règne dans notre village et de la vigilance quant à la tolérance et au respect de l'autre.

Je tiens à remercier les bénévoles, les associations, les employés communaux et les conseillers municipaux pour leur engagement au service de l'intérêt général. Un grand merci également à l'équipe enseignante dynamique de notre école.

Je souhaite la bienvenue aux professionnels qui ont fait le choix de s'installer à Bellot et vous encourage à les consulter.

Je me réjouis également des échanges avec la population lors de nos séances de conseil municipal qui sont systématiquement précédées d'une réunion publique sur les points à l'ordre du jour. Le public y est de plus en plus nombreux.

Enfin, il me faut vous informer du fait que le préfet nous impose de délibérer avant la fin de cette année sur la création d'une **Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables** à Bellot. Il s'agit pour l'État de définir en zone rurale de nouveaux périmètres de développement de la production d'énergies renouvelables. Nous organisons une réunion publique le **vendredi 8 décembre à 19h** à la salle Jean Brodard afin de recueillir votre avis sur les options à envisager. Venez nombreux, le sujet est sensible.

Dans l'attente de nous retrouver, et notamment lors de la cérémonie des vœux, je vous souhaite d'heureuses fêtes de fin d'année.

Frédéric MOREL, maire de Bellot

Mairie de Bellot – Tel : 01 64 04 81 98

Permanences : mercredi de 14h30 à 16h, vendredi de 16h à 18h, samedi toute la journée sur rendez-vous
email : mairie@bellot77.fr – site internet : www.bellot77.fr – facebook : @mairiedebellot

TRAVAUX

École : Le programme se termine. La cuisine de la cantine a été mise aux normes, ainsi que les toilettes (accessibilité handicap) et les portes issues de secours. Les travaux ont été subventionnés à 80 %. Reste la cour de récréation qui fera l’objet d’une nouvelle étude.

Mairie : les travaux de mise en conformité sont terminés. La salle des mariages est prête à vous accueillir. Le cabinet de kiné bénéficie désormais d’une entrée indépendante à l’arrière de la mairie. Les travaux ont été subventionnés à 72,5%.

Lavoir du petit Doucy : la réfection se termine. Remerciements particuliers à Jean Mireaux, aux bénévoles et surtout aux riverains qui participent activement à enjoliver ce bel endroit.

Aire de jeux : installation d’une table de ping-pong, subventionnée à 40%.

Travaux envisagés en 2024 et 2025 : aménagement du centre bourg (stationnement, allée piétonne de la mairie à l’aire de jeux, aménagement paysager), 2ème phase de la rénovation de l’éclairage public, lancement d’un plan pluriannuel de réfection des routes et des panneaux routiers, poursuite de l’aménagement du terrain de jeux.

BÉNÉVOLES

L’équipe municipale tient à remercier une nouvelle fois les bénévoles de Bellot qui participent activement à la vie de la commune. Les décorations de Noël sont, cette année encore, une belle réussite. Si vous souhaitez vous aussi vous investir, n’hésitez pas à les contacter : benevoles.de.bellot@gmail.com.

PYLONES DE TÉLÉCOMMUNICATION

Le pylône de télécommunication (3G/4G tous opérateurs) couvrant les hameaux est en service sur le plateau de Saincy. Concernant le bourg, l’opérateur nous a indiqué qu’une mise en service du pylône implanté au cœur de la cidrerie est envisageable au 3ème trimestre 2024.

CIMETIÈRE - rappel

La mairie ne dispose plus d’archives ni de titre de concession au cimetière à la suite des inondations de 2018, ce qui implique qu’elle ne peut plus autoriser de travaux ni d’ouverture de concession. Le conseil municipal a donc été contraint de lancer la procédure de reprise totale du cimetière. Il est indispensable et urgent d’adresser votre titre de concession à la mairie afin de vous en préserver la propriété.

La commune respectant la réglementation « zéro phyto », le cimetière est entretenu sans pesticides. Nous remercions les bénévoles pour leur aide apportée à l’employé communal en vue de lutter sans relâche contre les herbes indésirables.

POUR NOS ÂÎNÉS

Comme chaque année, les aînés de la commune (plus de 70 ans) bénéficieront soit d’un panier garni de produits locaux, soit d’un bon cadeau à utiliser auprès des commerçants de Bellot. Les membres du CCAS passeront à domicile pour le leur remettre avant Noël.

Le Club Amitié et Sourire poursuit ses activités de randonnées, tous les mardis matin.

Un atelier de Yoga assis « spécial aînés » est dispensé par Joe Ikareth à la bibliothèque. Gratuit, deux samedis par mois, de 9h30 à 10h. Tel : 07 49 61 01 60.

ACTION SOCIALE

La mairie reste attentive envers les habitants en difficulté via le Centre Communal d’Action Sociale. N’hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

BIEN-ÊTRE

Bellot compte de nombreux acteurs œuvrant dans le « bien-être ». N’hésitez pas à les consulter.

- Kinésithérapeute : Christine Fardeau (place de l’église)
- Réflexologue : Sabine Lefort (maison communale)
- Magnétiseuse et coupeuse de feu : Stéphanie Stiévenard (maison communale)
- Prévention santé : association Aikyam
- Yoga : Joe Ikareth

ENTRETIEN DEVANT CHEZ SOI - rappel

L’entretien des trottoirs doit être assuré par les riverains le long de leur propriété (propriétaires, locataires, commerçants) en toute saison. Cet entretien concerne notamment la chute des feuilles, le déneigement et le désherbage au pied des murs, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen. En cas d’accident, la responsabilité du riverain peut être engagée. Cf articles L2212-2 et L2122-28 du code général des collectivités territoriales.

Il est de la responsabilité des riverains d’entretenir et tailler les haies afin de ne pas gêner la circulation sur les trottoirs et les routes. Cet entretien est privilégié à l’automne afin de protéger la période de reproduction et de nidification des oiseaux.

NUISANCES ET BRUITS DE VOISINAGE - rappel

Rappel concernant les bruits de voisinage : il existe des horaires pour réaliser des travaux de bricolage, jardinage ou autres activités bruyantes :

- en semaine : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h, sauf pour les professionnels
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches de 10h à 12h

Les aboiements des chiens sont considérés par la loi comme des nuisances domestiques, de jour comme de nuit (article R. 1334-31 du Code de la Santé publique). Il appartient aux propriétaires de prendre toute mesure pour empêcher ces nuisances.

INFOS ET ALERTES AVEC PANNEAU POCKET

Vous pouvez recevoir les informations et alertes de la commune sur votre téléphone mobile. Il suffit de télécharger l'application "Panneau Pocket", puis rechercher Bellot et l’ajouter en favori. Ce service est gratuit et remplace les newsletters d'information de la mairie. En cas de besoin, n’hésitez pas à nous contacter afin de bénéficier d’une aide à l’installation.

COLLECTE DES DÉCHETS

La société Covaltri rappelle l'importance du tri des déchets, afin d’éviter une trop forte augmentation de vos factures. Les bacs doivent être impérativement fermés. Ils peuvent être sortis la veille mais doivent être rentrés le soir de la collecte.

Les encombrants sont enlevés sur rendez-vous au 0801 902 477.

PARTICIPEZ AU CONSEIL MUNICIPAL

Les nouvelles dispositions règlementaires engendrant plus de formalisme dans le déroulement du Conseil Municipal, nous avons fait le choix de vous faire participer à un débat sur tous les points à l’ordre du jour avant l’ouverture de la séance. N’hésitez pas à donner votre avis afin d’éclairer les conseillers municipaux avant leur vote.